

Communauté de Communes des Aspres (Community of communes)

Au prix de votre séjour dans notre établissement s'ajoute la taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Communauté de Communes des Aspres et du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales. Cette taxe est calculée en fonction de la catégorie de l'hébergement, de son classement, et du nombre de personnes y séjournant.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by the accommodation provider you are staying in the Community of Communes des Aspres and the Department Council of Pyrénées-Orientales. This tax is based on the type of accommodation, number of stars, and the number of people.

Perception du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	Perception from January 1 st to December 31 st
Délibération du 19 Septembre 2019	Article of 19 September 2019
Pour les hébergements classés (en étoiles), les palaces, les chambres d'hôtes, les aires de camping -cars, les terrains de camping et de caravanage et les ports de plaisance, les tarifs sont fixés en euros, par nuit et par personne assujettie, selon la nature et la catégorie de l'hébergement.	The rates for classified accommodations (in stars), palaces, bed and breakfast, camper van areas, campsites and caravan pitches, and marina are fixed in euros, per night and per taxable person, according to the nature and category of the accommodation

Ce tarif inclut la taxe additionnelle du conseil départemental / This price includes the additional tax of the Department Council

Villages vacances / vacation villages

Classement / Tourist classification	Prix / Prices
de 4 à 5 ★	0,53 €
de 1 à 3 ★	0,50 €

Camping / Campsites	
De 3 à 5 ★	0,50 €
De 1 à 2 ★	0,22 €
Non classés / Unclassified	0,22 €

Tarifs Spécifiques / Spécials rates	
Chambres d'hôtes / Bed & Breakfast	0,50 €
Aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique / Camper van's areas	0,50 €
Ports de plaisance / Marina	0,22 €

Hotels, holiday residences, furnished flats

Classement / Tourist classification	Prix / Prices
Palace	1.65 €
★★★★★	1.05 €
★★★★	0.77 €
★★★	0.55 €
★★	0.53 €
★	0.50 €

EXONERATION

Sont exemptés de la taxe, selon l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 5€ par nuit et par personnes

EXEMPTION

Are exempt from tax according to article L. 2333-31 of CGCT (General Local Authorities Code)

- Minors / People under 18
- Seasonal contractors employed on the Territory
- People benefitting from an emergency housing or a temporary rehousing
- People who occupy premises the rent of which is lower than 5€ per night and per person